



# Communiqué DE PRESSE

Strasbourg le 04/02/17

Avec 30,04 % des voix dans le collège cadre, la CFE-CGC améliore son score de 2012 dans la région Grand Est et jouera un rôle majeur pour représenter, défendre et conseiller les salariés de l'encadrement dans les très petites entreprises.

La CFE-CGC déplore toutefois la faible participation (8,79 %) et les conditions dans lesquelles s'est tenu ce scrutin.



Dévoilés ce vendredi, [les résultats des élections professionnelles dans les très petites entreprises](#) (moins de 11 salariés) organisées entre le 30 décembre et le 13 janvier confirment la montée en puissance de la **CFE-CGC** dans la Région Grand Est qui obtient 30,04 % des voix et le leadership dans le collège cadre, le seul où elle concourt, contre 27,39 % lors du précédent scrutin de 2012.

L'Union Régionale **CFE-CGC** salue et félicite l'excellent travail de terrain mené par ses militants et toutes ses structures pendant la campagne [pour rencontrer les salariés des TPE et répondre à leurs problématiques](#) : autonomie, responsabilité, gestion des urgences, flexibilité des horaires, distance domicile/lieu de travail, rémunération etc.



Union Régionale CFE-CGC GRAND EST  
Siège social : 1, rue Sédillot – 67000 STRASBOURG  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)



La **CFE-CGC** ne peut que déplorer le faible taux de participation (8,79 %) et largement imputable aux conditions dans lesquelles s'est tenu ce scrutin organisé par le ministère du Travail ([report des dates initialement prévues, séries de dysfonctionnements ayant empêché certains électeurs de voter...](#)).

Ce vote, qui s'effectuait sur sigle, va permettre de désigner les représentants syndicaux dans la future commission paritaires régionale (CPRI) du Grand Est, des instances paritaires qui, vont représenter, défendre et conseiller les salariés. Dans les TPE, cette représentation repose sur la mesure de la représentativité des organisations syndicales au niveau des branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel.

Le scrutin va également contribuer à la non moins décisive future désignation des conseillers prud'hommes qui traitent les litiges individuels entre un employeur et un salarié.

[Syndicat de l'encadrement](#), partenaire social indépendant et exigeant, la **CFE-CGC**, en progression constante, s'engage désormais à peser de tout son poids dans les CPRI au service des salariés de l'encadrement dans les TPE (4,5 millions de salariés).

Rappelons enfin que ces bons résultats enregistrés par la **CFE-CGC** à l'occasion de ces élections TPE entreront dans le cadre du calcul de la représentativité des organisations syndicales au niveau national interprofessionnel, dont la prochaine mesure doit officiellement être dévoilée le 31 mars.

